



*Rapport de la Commission
de Gestion*

Penthaz

Exercice 2023



Composition de la commission

<i>NOMS et prénoms des membres</i>	<i>Fonctions</i>
<i>BOMMOTTET François</i>	<i>Président</i>
<i>MUSTER Christian</i>	<i>Vice-président</i>
<i>GASPOZ Fanny</i>	<i>Rapporteuse</i>
<i>GUYAZ Sabrina</i>	<i>Membre</i>
<i>WALDMANN Nelly</i>	<i>Membre</i>
<i>PIGUET Aurélie</i>	<i>Membre</i>
<i>HARNISCH Fanny</i>	<i>Membre</i>

Glossaire

<i>CLAC</i>	<i>Centre de Loisirs et d'Animations de Cossonay</i>
<i>CVS</i>	<i>Chauffage-Ventilation-Sanitaire</i>
<i>DGMR</i>	<i>Direction Générale de la Mobilité et des Routes</i>
<i>EKLM</i>	<i>École de Krav Maga Lausanne</i>
<i>GED</i>	<i>Gestion Electronique des Documents</i>
<i>PACOM</i>	<i>Plan d'Affectation COMMunal</i>
<i>PPDLV</i>	<i>Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars</i>
<i>SRGZA</i>	<i>Système de gestion des zones d'activité</i>
<i>STEP</i>	<i>Station d'Épuration</i>
<i>TL</i>	<i>Transport Lausannois</i>

Préambule et mot du président

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

La CoGes tient à souligner le bon résultat financier pour l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, notre municipalité est au complet et nous leur souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions.

Lors de l'exercice 2023, la Commission de Gestion s'est réunie à 12 reprises entre le 02 octobre 2023 et le 22 mai 2024 pour ses séances ordinaires.

La CoGes va également à la rencontre des différentes personnes qui travaillent professionnellement ou bénévolement au bon fonctionnement de notre commune.

Notre traditionnelle visite des Domaines a eu lieu le samedi 4 mai 2024. Cette journée, très intéressante, s'est déroulée dans un esprit de convivialité et d'échanges.

Je tiens personnellement à remercier toute l'équipe de la CoGes pour son engagement, son enthousiasme, son professionnalisme et son bel esprit de groupe.

En regardant la liste des préavis « ouverts » actuellement, et dans un souci d'éclaircissement de nos perspectives financières, nous vous proposons le souhait suivant :

Souhait N°1 : *pour les préavis futurs dépassant un financement de CHF 2 millions, nous prions la Municipalité de présenter un graphique financier comprenant : la situation de départ, la dette nette, les dépenses, les rentrées, etc. y compris une projection jusqu'à la fin de la législature.*



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

COMPTES 2023

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), (excusé) Mme Caetano (rapporteur), M. Harnisch (vice-président), MM. Peyron, Jeanbourquin, Declercq ainsi que M. Landivier (excusé), s'est réunie le 26 mars 2024 pour la présentation des comptes par la Municipalité et le boursier communal, en présence de la commission de gestion. Les comptes, ainsi que les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier communal, M. Cédric Tronchet. Nous avons passé en revue l'ensemble des comptes 2023. Plusieurs questions nous sont apparues. Voici les réponses obtenues :

Concernant les comptes de fonctionnement :

Comptes 1 – Administration générale

Pour quelle raison les charges sociales du premier pilier ne sont pas les mêmes pour chaque groupe ?

Plusieurs personnes retraitées ne cotisent plus pour l'AVS.

440.3145 / entretien des parcs et subvention de tiers pour la prévoyance sociale

Quels entretiens particuliers étaient prévus en 2023 et ont été annulés ?

Le budget était prévu pour un paysagiste, mais ce sont les employés de la commune qui ont exécutés les travaux nécessaires.

451.4655 / Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale

Compte 4 - Travaux

430.3185 / Honoraires et frais d'expertise

Quels sont les frais qui étaient prévus mais qui ont été annulés ?

La Municipalité avait prévu d'effectuer une analyse de la circulation routière du centre du village ainsi que du Bornalet, lesquels ont été repoussés.

Pourquoi prévoyait-on une telle amélioration des subventions qui n'a pas eu lieu (Budget 31'000.- et comptes 3'800.-) ?

Cela est dû à une modification de la comptabilisation après l'approbation du budget.

460.3144 / Entretien des canalisations

Quels entretiens ont été abandonnés ?

La Municipalité avait prévu plus pour les imprévus.

460.3811/ Attribution à la réserve évacuation des eaux.

Pour quelle raison le produit n'a-t-il pas été attribué à la réserve évacuation des eaux ?

La Municipalité a fait des amortissements supplémentaires.

Comptes 5 – Instruction publique et cultes

512 – Bâtiments scolaires

Pourquoi y a-t-il régulièrement deux comptes qui ont le même intitulé (exemple : 512.3121 consommation d'eau et 512.3121.1 consommation d'eau) ?

Lors de la réfection du pavillon scolaire, l'ASIVenoge a demandé à la commune de facturer de manière différenciée les deux

bâtiments scolaires, le ".1" final permet cette différenciation.

Comptes 8 – Services industriels

810.3121/ Consommation d'eau

Grosse différence entre le budget et les comptes. Pourquoi une telle différence ?

Dans le budget il n'était pas prévu d'avoir les taxes pour l'approvisionnement d'eau de Lausanne et Penthalaz durant une période aussi longue

810.4341/ taxes uniques de raccordement

Pourquoi y a-t-il une telle différence ?

La municipalité ne peut pas prévoir les nouvelles constructions ou les valeurs ECA. Il aura toujours une différence.

En plus du contrôle des comptes 2023, la commission a souhaité contrôler que les montants totaux des factures en lien avec certains préavis étaient conformes aux montants alloués pour ceux-ci.

Préavis	Alloué CHF	Dépensé CHF
01-2023 Stores de la Léchire	32'182.90	32'182.90
04-2022 Renouvellement des logiciels de gestion communale	135'000.-	134'922.50

Ces pointages nous ont permis de constater que chaque écriture correspond à une pièce et de confirmer que la comptabilité est très bien tenue. Nous remercions M. Cédric Tronchet, boursier communal, pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Penthaz, le 21 mai 2024

Le président



Dany Zimmermann

La rapporteure



Caetano Jacinta

Comptes 2023

Le 26 mars 2024, la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal en présence du Municipal des Finances, M. Durussel et de la Commission des Finances. Elle a pris connaissance des comptes 2023. Comme à son habitude, c'est la Commission des Finances qui a effectué l'examen des comptes.

La Commission de Gestion souligne l'excellent travail de M. Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

Réponses des Municipaux à nos questions

Monsieur Jean-François Pollien, Syndic

(Personnel, Office de la population, Assurances, Relations extérieures, Urbanisme, Routes et signalisations, Société de surveillance)

Migration informatique

Tous les PV se trouvent à disposition sur le programme et il est possible de tout consulter en avance, c'est un gain de temps pour les séances.

Il est également possible de valider « online » les factures ou les budgets.

Ceci nécessite un gros travail en amont de la part de l'administration.

Pour la GED c'est encore un peu complexe car les critères de recherches restent un peu « nébuleux »

Les municipaux ont moins besoin de se déplacer à l'administration et de ce fait ont moins de contacts avec celle-ci.

PACOM

PACOM, après de longues attentes auprès des 2 services de l'état, la place de jeux (MEP) qui était en terrain agricole a pu être réaffectée en terrain d'utilité publique fin 2023.

Visite annuelle du préfet

La visite du préfet qui a lieu une fois par année a pour but de vérifier le bon fonctionnement de notre commune. Il vérifie le suivi et la bonne tenue des dossiers, les PV du conseil et de la municipalité, les comptes, etc.

M. Pascal Dessauges, préfet, est nommé par le conseil d'état jusqu'à sa retraite.

SRGZA

Le SRGZA ne concerne pas Penthaz. Il propose un plan par district qui doit être accepté par toutes les communes. Le projet est en attente de mise en consultation.

Contrôle radars

La gendarmerie décide des contrôles radars sur le site de la commune sans retour financier pour Penthaz. Dans le cas de radars fixes, les frais sont partagés entre la commune et l'état, mais la commune reçoit uniquement une part des gains jusqu'à amortissement total du montant investi.

EKML Formation & Sécurité Sàrl

La commune a un contrat avec EKML pour la sécurité. Quatre tournées sont organisées par semaine entre 19h et 2h avec deux passages « fixes » et deux « aléatoires ».

Depuis que EKML patrouille et l'installation des caméras en 2012 (Bornalet et Léchire), il y a beaucoup moins de « délits ». EKML établit des rapports d'interventions.

Actions Romande Energie

Les actions de la Romande Energie sont réparties entre : le canton (38%), les communes (16,22%), la commune de Lausanne (3%) et le reste est en main publique. Il y a une séance par année pour présenter la stratégie. Les communes n'ont pas de pouvoirs décisionnaires.

Le dividende est de 36.-/action, soit environ 7'200.- de gain pour la commune et ceci n'a pas évolué ces 3 dernières années.

Monsieur Philippe Tesse, Vice-Syndic

(Eau – Épuration, Éclairage public, Services industriels, Jardins familiaux, Service défense incendie, Protection civile, CRPS)

Migration informatique

Les débuts ont été un peu difficile. La recherche de documents n'est pas très aisée mais avec l'entraînement, le logiciel devient plus facilement utilisable. Grâce à la GED, il n'est plus indispensable de passer à la maison de commune aussi souvent qu'avant. Finalement, le système est assez pratique.

Projet SAPA

Le projet est en cours. Les travaux sont prévus en 2024.

Bouclage des conduites d'eau potable de Lausanne

Le projet est en cours. Une étude est planifiée pour 2024.

Monsieur Albert Emery, Municipal

(Écoles, Accueil de jour, Cantine scolaire, Patrouilleurs scolaires, Paroisse, Sociétés locales, Voirie, service technique)

Migration informatique

Tout s'est bien passé.

Nouveau collègue Penthaz

Les délais de constructions du nouveau collège à Penthaz sont respectés. C'est un beau projet et bien tenu. La zone est bien sécurisée. L'ouverture des classes est prévue pour août 2025 et la salle de gym pour 2027.

Bus PPDLV

Il s'agit d'un sujet délicat car géré par 4 communes différentes et chacune a des besoins différents. Cela représente une lourde charge financière. Un sondage était prévu en 2023, mais sera envoyé en 2024.

Travailleur social

Un travailleur social a été engagé en automne 2023 par le biais de l'ASICOPE à 30%. Il s'agit de l'animateur du CLAC.

Terrain de pétanque

Il a été décidé d'octroyer un budget de CHF 15'000.- pour la création d'une 3^{ème} piste qui sera réalisée au printemps 2024.

Voirie

Il y a eu beaucoup de changements en 2023 au service de la voirie. Avec l'engagement de M. Jonas Besson, la situation s'est stabilisée. M. Christian Pache a été absent une longue période à la suite d'un accident. Il prendra sa retraite en 2024. L'apprenti refait sa première année, mais tout se passe bien actuellement.

Bibliothèque de la Venoge

Un projet pour la construction d'une nouvelle bibliothèque à Daillens est en cours.

Monsieur Thierry Buttin, Municipal

(Patrimoine immobilier, police des constructions, espaces publics)

Migration informatique

Le système a beaucoup de paramètres qui manquent de logique ce qui le rend difficile à comprendre. Il est impossible de trouver les documents voulus. Le point positif est que tous les documents sont rattachés à leur sujet.

Impression du début de son mandat

Son mandat a bien démarré, tout en douceur. Les autres municipaux s'étaient réparti les dossiers de Monsieur Dumont ce qui lui a permis de prendre connaissance de chaque dossier avec l'appui de ses collègues et sans stress. A ce jour, le rythme est devenu plus soutenu, mais ses responsabilités et son travail lui plaisent.

Nids d'abeille au cimetière

Des nids d'abeille ont été posés sur l'allée centrale et sont recouverts de 5cm de gravier, pour une question esthétique. Cela permet un passage plus facile pour les personnes à mobilité réduite et assure une meilleure stabilité. Pas d'autres travaux ne sont prévus pour l'instant.

Venoge Festival

Impôt à la source

La commune a bien reçu en avril 2023 l'impôt à la source des artistes venus au Venoge Festival en 2022. Le montant était de CHF 42'000.- mais il entre dans la péréquation. Finalement, Penthaz n'a touché que CHF 4'000.-.

Caution

Le solde de la caution de 2023 n'a pas encore été rendu. Il reste CHF 5'842.- car il y a eu pour environ CHF 9'000.- de dégâts. Ce montant est tout à fait acceptable pour une manifestation comme le Venoge festival. Tous les paiements ont été réglés dans les délais prévus.

Convention

La convention, signée entre Penthaz et « Venoge People », reste toujours valable jusqu'en 2025. Le rachat fait par « Grand Chelem » ne la modifie pas car le Venoge Festival est toujours organisé par l'association « Venoge People ».

Collaboration

Les rapports sont bons. Le vœu de la commune n'est pas de faire un bénéfice mais que la venue du festival ne coûte rien à la communauté. Les futurs travaux du terrain de foot et ceux de la garderie pourraient être un point non négligeable pour le festival, par exemple pour la prise d'électricité, c'est pourquoi la commune envisage de s'entretenir avec les organisateurs afin qu'ils participent aux frais des travaux.

Audit des bâtiments

Pour l'audit, il y a eu 3 intervenants : un architecte, un ingénieur en génie civil et un ingénieur CVS. Le but de cet audit était de connaître l'état des bâtiments afin de prévoir les frais d'éventuels travaux. Les bâtiments contrôlés sont l'église, la maison de commune, la porcherie, le battoir, la grande salle, l'école, la buvette du foot et la voirie. Ceux-ci sont sains et leur structure est bonne. Des petits travaux ont été recommandés : les poutres du battoir ont été consolidées et le remplacement de la main courante sur le balcon du concierge est prévu.

Monsieur Sébastien Durussel, Municipal

(Finances, Informatique, Centre médico-social, Santé, Intégration, Gestion des déchets)

Migration informatique ?

La GED nous a été bien « vendue » mais n'est pas « top ». Le niveau de sécurité est élevé, ce qui rend l'accès contraignant et génère une perte de temps. Le système est développé par des informaticiens et manque d'ergonomie. Cependant, la réactivité des développeurs est appréciable et rapide. Des demandes ont été faites par Cédric Tronchet, les modifications apportent un gain en visibilité sur les comptes.

L'outil de gestion des séances a la possibilité de joindre des documents et de voter « online » ce qui permet de gagner en efficacité.

La mise en page est désuète mais le système reste utilisable.

Comptes

Présentation du bilan provisoire, avec un exercice positif. M. Tronchet nous détaille quelques postes.

Règlement sur les taxes de séjour

Le règlement sur les taxes de séjour n'est pas encore revu. Il y aura plus de précisions en 2024.

Coup de balai

Il faut souligner une faible participation en comparaison de l'époque « Covid ». Seulement quelques personnes étaient présentes à l'apéro en fin du coup de balai.

Provision pour assainissement énergétique des bâtiments

Pour l'instant, il n'y a pas de règlement pour l'utilisation ou la gestion de fonds ou de provision. Des idées ont pour le moment été rassemblées pour un futur règlement qui pourrait voir le jour courant 2025.

Employés de la déchetterie

Les employés de la déchetterie sont payés par Valorsa, qui elle-même refacture les charges aux communes.

ProArchives SA Nyon

En 2023, ProArchives SA Nyon a coûté environ CHF 10'000.-. De 2016 à 2021, rien n'avait été fait et il a fallu rattraper ce retard. Le but est de suivre régulièrement l'archivage pour lisser les coûts. Penthaz a un contrat de maintenance depuis cette année.

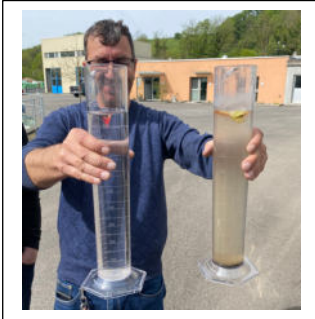
Bus PPDLV

Jusqu'en 2021 inclus, les coûts des bus PPDLV étaient répartis dans la péréquation. Depuis 2022, le coût des transports n'est remboursé que s'il est agréé par la DGMR, ce qui implique que 75'000.- CHF est à la charge de la commune. Car Postal et les TL sont bien représentés et le bus PPDLV n'est vraiment utile que pour le premier train du matin. On peut raisonnablement se poser la question de la pertinence de ce service. Un groupe de travail planche actuellement sur la question. Le constat montre que Daillens est bien desservi par Car Postal mais que Lussery-Villars ne l'est pas.

Visite des domaines

Le samedi 4 mai 2024, la Municipalité et la Commission de Gestion ont fait la traditionnelle visite des domaines de Penthaz.

Notre journée débute par la visite de la STEP intercommunale de Penthaz dont font partie 7 communes (Cossonay – Penthaz – Penthaz – Daillens – Bettens – Bournens – Sullens). Nicolas Raemy, adjoint au responsable, nous invite à le suivre pour une visite des installations des traitements des eaux usées et des boues.



Quelques dates marquantes :

- 1972 : naissance de la STEP intercommunale, c'est une première dans le canton de Vaud
- 2000 : mise en service des traitements des boues
- 2015 : inauguration de la nouvelle STEP
- 2018 : mise en service des traitements des micropolluants, ce qui la rend une des plus modernes de Suisse pour le traitement des eaux

La STEP traite environ 3'134'000 litres d'eaux usées par jour.

Vous trouverez toutes les informations détaillées du processus du traitement des eaux en scannant le QR Code :



Nous remercions M. Raemy pour sa disponibilité et ses explications détaillées, avant de prendre congé.

La visite se poursuit à la zone du Verger « Pré-du-Château ». M. Buttin nous présente le concept. Des bacs de potager sont mis à disposition à des fins éducatives. L'école, l'UAPE et la garderie ont déjà manifesté leur intérêt et ont commencé à les utiliser. Le personnel de la voirie a déjà planté des arbres fruitiers. Il faudra 3 ou 4 ans avant de pouvoir récolter les premiers fruits.

Il est également prévu d'amener une arrivée d'eau et d'installer un arrosage goutte-à-goutte pour que l'entretien de ce terrain soit facilité. Une inauguration est prévue une fois que le verger sera pleinement opérationnel.

La visite se termine au cimetière, où nous avons pu constater le bon entretien et l'avantage d'avoir posé des nids d'abeille en plastique fibré dans l'allée centrale pour faciliter l'accès.



Synthèse des souhaits de la commission de gestion

Concernant l'exercice 2023, la Commission de Gestion émet les souhaits suivants :

Souhait n°1 :

La CoGes souhaite que pour les préavis futurs dépassant un financement de CHF 2 millions, nous prions la Municipalité de présenter un graphique financier comprenant : la situation de départ, la dette nette, les dépenses, les rentrées, etc. y compris une projection jusqu'à la fin de la législature

Souhait n° 2 :

Étant donné que les personnes réservent toutes leurs activités très à l'avance, il serait judicieux de proposer un agenda annualisé des manifestations. La CoGes souhaite que la municipalité communique plus activement en annonçant toutes les manifestations agendées sur le site Internet dès que les dates sont connues afin d'avoir une vision à long terme.



Bureau du conseil– 06/03/2024

Christophe Emery, président du conseil communal :

Il aime la décision de varier les vins d'apéro du conseil communal.

Il se plaît bien dans son rôle de président du conseil.

Il passe environ 12 heures pour les votations, une heure avant chaque conseil pour préparer et une heure de plus pour le repas de fin d'année. Au total, cela fait environ 17 heures par année pour le conseil.

Pour la visite du préfet, il compte une journée entière.

Nathalie Pahud, secrétaire du conseil communal :

Elle se sent reconnue dans sa fonction de secrétaire.

Une séance du conseil communal lui prend entre 6 et 12 heures de travail. Cela inclut la préparation des documents, la mise sous pli, l'envoi et l'écriture du PV de la séance.

Pour des votations, le dépouillement prend environ 3 heures et les élections, qui sont plus importantes, prennent environ 12 heures.

Entretien avec le personnel de la déchetterie – 21/03/2024

Une délégation de la commission de gestion a rencontré Monsieur Bouziane, employé de la déchetterie intercommunale, et Monsieur Vessaz, directeur de Valorsa SA.

Depuis août 2009, M. Bouziane est employé chez Valorsa SA à 100% et s'occupe, entre autres, de la déchetterie intercommunale. Il veille, avec toujours beaucoup de bienveillance, au tri des nombreux déchets de toutes sortes et souligne qu'en général, les gens sont respectueux.

Il s'assure également que les bennes soient vidées, particulièrement pour le samedi, journée de forte affluence.

Les horaires de la déchetterie lui semblent tout à fait adaptés sachant qu'elle est ouverte tous les jours sauf le lundi.

En ce qui concerne le tri du verre, il nous a ôté d'un gros doute en nous démontrant qu'il existait bel et bien des séparations entre les différentes couleurs de verre et que cela n'était pas mélangé.

En triant en amont, on réalise ainsi une économie de Frs. 50.- la tonne pour le traitement de ce dernier par Vetropack qui le transforme en poussière de verre qui sert notamment à créer de la laine de verre. Par ailleurs, il nous informe être de plus en plus confronté à de nouvelles couleurs de bouteilles en tout genre (bleue, rouge, etc...) qui doivent être déposées dans le compartiment de couleur vert. Le verre vert étant plus nombreux, cela n'altère pas la couleur.

Les déchets dangereux et toxiques sont traités via Valorsa SA par une filière spécifique.

Ils sont constamment confrontés à de nouveaux déchets comme les anciens panneaux solaires et les très grandes télévisions qui sont compliqués à recycler ainsi que les puffs (cigarette électronique) qui contiennent des piles au lithium et qui ne doivent en aucun cas être jetés dans une poubelle.

Le prochain projet d'envergure sera la récupération du plastique qui se relève être un énorme défi sachant que le plastique dit « souillé » (par exemple, ayant servi à emballer de la viande ou du poisson) ne peut pas être recyclé.

Il est à noter toutefois, que plus la quantité de déchets déposée augmente, plus on risque de faire augmenter la taxe déchet.

L'avenir nous dira si une seule personne pour gérer la déchetterie sera suffisante.

Les membres de la commission ont apprécié cette entrevue au cours de laquelle elles ont pu apprendre des choses très intéressantes.

En 2022, il avait été négocié avec le Venoge Festival (VF) que 20% des recettes serait reversé à l'USL. Pour 2023, l'USL a été contacté au dernier moment par le responsable boisson qui proposait une somme par tranche de bénévolat de l'USL, mais pas de bar uniquement à l'USL. Cette proposition a été refusée. Le VF est revenu avec une nouvelle proposition : l'USL a son propre bar et récoltera 5% des recettes mais au minimum le même montant qu'en 2022. C'est ce qui a été accepté. L'USL est globalement satisfait de cet arrangement pour 2023.

L'USL a touché 8'000.- par édition, qui ont été répartis entre les sociétés au prorata des heures travaillées.

Pour faire partie de l'USL, une société doit en faire la demande au comité de l'USL. Pour cela, elle doit être du village et avoir un but culturel, sportif ou d'utilité publique. L'entrée de la société est ensuite votée en assemblée avec les sociétés membres.

Être membre de l'USL permet d'obtenir des gratuités pour la location des salles communales. Les demandes à la municipalité sont regroupées et coordonnées par le comité de l'USL. Ce comité a aussi le rôle de défendre les sociétés auprès de la commune. Certaines manifestations étant organisées par le comité, les sociétés n'ont que très peu de travail à fournir mais font un bon bénéfice à la suite de ces événements.

6 sociétés font actuellement partie de l'USL :

- Le Rosey (chœur mixte),
- le Unihockey Club Penthaz,
- Gym pour tous,
- le Tir Daillens-Penthaz,
- le FC-Venoge (football)
- la jeunesse de Penthaz.

Le plus vieux document retrouvé date de 1977.

L'USL organise deux événements par année, le loto (voir photo à droite) et le bar au Venoge Festival.



Visite de la bibliothèque de la Venoge – 27/11/2023

La commission de gestion s'est réunie le 27 novembre 2023 à la bibliothèque de la Venoge à Daillens qui a fêté ses 10 ans en 2023. Madame Natacha Baudet nous a accueilli chaleureusement et a pu répondre à toutes nos questions.

Cet espace dessert principalement les 4 communes du groupement PPDLV, mais est néanmoins ouverte à toutes les communes limitrophes. Il ne compte pas moins de 285 inscriptions, dont 270 membres actifs. Les abonnements sont répartis comme suit : 55% en abonnements familles, 32 % en abonnements enfants et 13% abonnements adultes.



La bibliothèque propose à ses lecteurs un choix de plus de 10'000 ouvrages, complétés par des ebooks via la plateforme eBibliomedia : des romans, des documentaires, des BDs, des Dvds, des magazines, des livres audios, des liseuses avec ebooks, des albums... Dans un cadre convivial, chaleureux et propice aux rencontres, tout a été pensé pour que les visiteurs passent un bon moment.

Chaque année, environ 30'000 prêts sont enregistrés. Chaque abonné peut emprunter 10 documents pour 4 semaines avec possibilité de prolonger 2 fois, pour autant que le document ne soit pas réservé par quelqu'un d'autre.

Les 3 employées de la bibliothèque, correspondant à 1,3 « équivalent temps-plein », sont à la disposition des lecteurs pour les conseiller et les aider dans leurs recherches.

Elles proposent des animations et des activités tout au long de l'année. Les animations ponctuelles tout public sont : BiblioWeekend, la Foire aux livres, la Nuit du Conte et la Veillée de Noël. Les animations régulières, organisées plusieurs fois par année sont Tapas'livre ?, BiblioFil, BiblioBrico, BiblioFabulo et Né pour lire. Toutes ces animations sont annoncées à la bibliothèque, dans les courriels envoyés en newsletter et sur les pages des réseaux sociaux de la bibliothèque.

La bibliothèque dispose d'un budget de CHF 14'500.- pour l'achat de nouveaux ouvrages. Les différents titres sont choisis selon le lectorat.

Des statistiques sont également tenues sur le nombre d'emprunts d'un ouvrage. Si un livre n'est pas sorti depuis quelques années, il est proposé dans les sacs « surprises » pour les vacances, en livre emballé du calendrier de l'avent ou mis en avant sur un présentoir selon les thèmes tout au long de l'année. Si les retours ne sont pas convaincants, le livre est retiré de l'assortiment (foire aux livres ou déchetterie)



La bibliothèque est également abonnée à Ebibliomedia. Cette cotisation de 390.- lui permet d'emprunter 2 fois 150 documents pour 6 mois auprès de la bibliothèque des bibliothèques (souvent une collection de BDs). Cet abonnement donne également l'accès aux abonnés aux ebooks qui sont prêtés pour une durée de 4 semaines. Actuellement, il n'y a que 10 utilisateurs qui profitent de cet outil.

Remerciements

Nous remercions infiniment toutes les personnes pour le temps qu'elles nous ont consacré, pour leur engagement et leur professionnalisme. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre cette saine collaboration.

Nous exprimons également nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leur investissement.

Conclusions de la commission de gestion

Les comptes 2023 se sont soldés par un bénéfice de CHF 137'783.46.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2023, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz,

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2023
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023
- de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2023

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 22 mai 2024.

Au nom de la Commission de Gestion :

Le Président :


François Bommottet

La Rapporteuse :


Fanny Gaspoz